



Commune d'IZIEU (Ain)
25, rue des Lauzes
01300 IZIEU
Téléphone 04 79 87 23 00
mairie-izieu@orange.fr

Procès-verbal

Séance du conseil municipal du 04 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Izieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis MARTIN-BARBAZ, maire.

Date de la convocation : 28 août 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Votants : 7

Présents :

MARTIN-BARBAZ Denis	LACOUR Yves
LUTRIN Pierre	VANBERVLIET Michel
DURAND-DAVIES Delphine	JULLIEN Chantal

Excusé : Josiane Plantier Château,

Romain Costaouec

Julien Villier, pouvoir à Michel Vanbervliet

Absent : Alain Gacon,

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Secrétaire de séance : DURAND-DAVIES Delphine et MAILLARD Anne (Secrétaire général de mairie)

Ordre du jour :

1 - Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023

Vote à l'unanimité.

2- Délibération n°62-2023

Délibération pour les devis concernant l'embellissement du lavoir.

Entreprise Terrier : devis 7 971,10€ HT

Entreprise Barbier : devis 9 385€ HT avec la réalisation d'une cunette en béton à 900 € TTC inexistante sur le devis de l'entreprise Terrier.

La réfection du lavoir est attribuée à l'entreprise Terrier.

Vote à l'unanimité.

3- Délibération n°63-2023

Délibération concernant les devis de l'église pour la reprise des façades et des travaux sur l'eau pluviales.

Entreprise Terrier : devis total 71 997,70€ HT

Entreprise Barbier : devis total 61 710,10€ HT

La réfection des façades de l'église et ses abords, est attribuée à l'entreprise Barbier.

Vote à l'unanimité.

4- Délibération n°64-2023

Délibération pour le solde des travaux 2019 par le S.I.E.A

Le S.I.E.A a transmis les pièces de solde relatives aux travaux d'électrification rurale financés au S.I.E.A sur le programme 2019, à savoir les balances définitives des opérations.

Lors de l'enfouissement des lignes sur le haut du village, un surplus de rochers à piquer a entraîné un surcoût financier.

Dossier / PROGRAMME 2019	Dépenses		Recettes			Demandé à la commune (85% du plan de financement)	Références titres appel de fonds 85 %	Titre à émettre à la commune
	Travaux	Honoraires	TVA	Subvention SIEA	Part communale définitive après réalisation des travaux			
BTS "RD 19 Rue de la Curiat"	54 993,36 €	3 435,12 €	.	5 842,85 €	52 585,63 €	39 015,00 €	T.375 - 11/02/2020	13 570,63 €
BTS "RD 19 Rue de la Curiat"	222 852,27 €	16 614,00 €	39 911,05 €	43 902,14 €	155 653,08 €	118 950,00 €	T.442 - 11/02/2020	36 703,08 €

La somme de 13 570,63€ TTC (travaux des télécoms) ainsi que la somme de 36 703,08€ TTC (travaux d'électrifications) sont à verser au S.I.E.A.

Vote à l'unanimité.

5 - Délibération n°65-2023

Délibération pour la convention de mise à disposition de l'actif et du passif concernant le transfert de compétences Eau/Assainissement entre la commune et la Communauté de Communes Bugey Sud.

La commune d'Izieu met à disposition de la CCBS les biens antérieurement nécessaires à l'exploitation du service Eau et Assainissement.

L'assurance des biens ne relève plus de la Commune d'Izieu dès le 01/01/2023.

La CCBS pourra procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Les travaux réalisés par la CCBS sur les biens qui lui ont été mis à disposition appartiendront à la Commune de Izieu et non à la CCBS.

Il est demandé au conseil municipal de donner pouvoir à Monsieur le maire concernant la signature de la convention entre la commune et la CCBS.

Vote à l'unanimité.

9 - Délibération n°66-2023

Délibération pour régler une facture à l'huissier Edouard Combot concernant l'appartement de la salle des fêtes.

Un procès-verbal d'expulsion à l'encontre de Mme Giraud Véronique locataire d'un appartement communal a été exécuté par l'huissier de justice Monsieur Edouard Combot le 10 septembre 2023.

Une facture de 1 050€ NET est à verser à l'huissier de justice pour les notes de frais suivant :

- PV difficulté expulsion
- PV réquisition
- PV expulsion
- Sig expulsion et PV expulsion
- Facture Serrurier

Vote à l'unanimité.

6 - Préparation des coupes d'affouages 2023 et une information sur les bois Isabois.

Les parcelles 4 et 5 ont été retirées pour problème de desserte. La parcelle 3 a été exploitée.

La commission affouage doit se réunir lundi 11/09 à 18h 30 pour préparer la parcelle 6.

Isabois : N'ayant pas récupéré ses bois abattus depuis 2 ans lors la réalisation de la piste, l'entreprise Isabois perd ces bois. L'entreprise Lionel Minet qui avait effectué le travail pour sortir et stocker ces bois pour Isabois, n'a pas été rémunéré par Isabois. Le conseil propose de donner ces bois à Lionel Minet.

7- Information pour les repas des anciens.

Proposition de la commune de Brégnier Cordon de réunir les anciens des communes pour un repas dansant. La commission CCAS se réunira mais ne pense pas donner une réponse favorable à cette proposition.

8- Demande de subvention par AFM – Téléthon

Mr le maire propose de faire un don suite à la demande de subvention par AFM - Téléthon

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

13 – Questions diverses

- Attribution d'une subvention par la DETR

La subvention sera de 11 192€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant le projet de réfection des murs de l'église.

- Avis du département de l'Ain sur le classement en agglomération de la RD19c au droit du Hameau de Pluvis.

Ce classement n'est pas réalisable. Une campagne de mesure de vitesse sera effectuée. La limitation de vitesse de 70 km sera étendue de la traversée de la viaRhona jusqu'à l'abri bus. D'autres aménagements vont être demandés auprès de la communauté de commune.

- Information sur le logement communal de la salle des fêtes.

La commission du mois de juin a donné un avis favorable à l'avis d'expulsion. Le sous-préfet a également validé l'avis d'expulsion.

L'expulsion a été réalisée lundi 28 août. L'huissier a deux mois pour finaliser le déménagement.

- Information du nouveau plan du cimetière.
- L'entreprise Terrier doit venir terminer les travaux de maçonnerie de la maison des associations. Il faudra finaliser la cour : remettre du concassé.
- Actes de naissances et de décès : 328€ HT par livre. Deux livres sont prêts à être reliés.
- Avis favorable à l'aménagement de la brasserie du gland.
- Etude faite de la communauté de commune quant à changer la conduite d'eau rue Charles Machet. La réfection de la route sera à prévoir après les divers travaux.
- La soirée du 13 juillet était une réussite. Elle a coûté 2 320,82€

Prochain conseil municipal : le 16 octobre à la mairie à 19 h

Fin de séance : 21 H 15